

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 22 OCTOBRE 2020

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 22 octobre 2020*

Aujourd'hui, à quatorze heures quinze, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 44 Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification
- n^o 45 Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.